



138^e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Genève, Suisse, 24-28 Mars 2018

Sénateur Pierrot RAJAONARIVELO, Président de la Commission Relations Internationales

REGIME MONDIAL APPLICABLE AUX MIGRANTS & REFUGIES : LE BESOIN DE SOLUTIONS POLITIQUES FONDEES SUR DES DONNEES PROBANTES

REGIME APPLICABLE A L'IMMIGRATION : CAS DES ETATS ACP ET DE MADAGASCAR

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans le monde, près de 258 millions de personnes (3,4%) de la population mondiale vivent dans un pays autre que leur pays d'origine. Il s'agit de migrants qui quittent leur lieu d'origine et se retrouvent en situation régulière ou irrégulière dans le pays de destination.

Les Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) en tant que nations insulaires pour la plupart, ne sont pas épargnés par le phénomène migratoire. La plupart des scénarii se focalisent davantage sur les migrations Sud-Nord alors que les flux de réfugiés Sud-Sud ou d'une même région peuvent atteindre des proportions non négligeables. La région Afrique Sub-saharienne (ASS) en constitue l'illustration parfaite.

Selon le Rapport 2011 sur la mobilité humaine, Migrations et développement dans les pays ACP, pour la zone ASS, 70% des migrants se déplacent à l'intérieur de cette même zone, 5% migrent vers l'Amérique du Nord tandis que 16% optent pour le continent européen.

Outre les Objectifs de Développement Durable (ODD, Septembre 2016), les Nations Unies ont adopté une déclaration majeure en vue de faire face aux mouvements importants de migrants. De cette déclaration naissent deux pactes :

- Le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- Le Pacte mondial sur les réfugiés.

Des débats thématiques sur les deux pactes ont été organisés à Puerto Vallarta (Mexique) et à Genève (Suisse) en Décembre 2017. L'objectif étant de promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée. Pour les

réfugiés, le respect du droit international humanitaire face aux déplacements forcés a été préconisé.

Diverses raisons poussent les populations à migrer vers d'autres régions, mais la quête de conditions de vie meilleure prédomine plutôt que les persécutions ou l'instabilité climatique. En effet, la recherche d'emploi stable et l'insécurité alimentaire sont les principaux motifs qui poussent les populations à quitter leur terre d'origine. De ce fait se posent les questions « En tant qu'Etats ACP, avons-nous une réponse pertinente pour y faire face ? » et « qu'en est-il de Madagascar ? »

DES MECANISMES DE REPONSE ADAPTES

La région ACP est sujette à d'importants flux migratoires. Aussi il est nécessaire de doter ces pays de mécanismes de réponses adaptés et efficaces leur permettant de faire face à ces mouvements.

Nous saluons les réponses des pays du Nord, cependant, la meilleure réponse durable pour que les populations demeurent dans leur pays d'origine reste d'abord l'amélioration de leurs conditions de vie, la création d'emplois décents et plus simplement le développement des pays dits du Sud.

Le monde est interconnecté et ce qui se passe à l'autre bout du monde a un impact chez chacun de nous. C'est un appel à la solidarité internationale face au constat de la baisse significative de l'Aide au Développement.

D'ailleurs, ne nous voilons pas la face, la migration tant décriée se fait au détriment des pays d'origine qui font face à des fuites de cerveaux et de main d'œuvre qui iront rajeunir les populations vieillissantes, combler un manque de ressources humaines pour des métiers que les ressortissants des pays industrialisés ne veulent plus pratiquer, ou même devenir pour certains, des prix Nobels sous d'autres drapeaux.

La création de centres d'accueils équipés humainement et technologiquement pour une réponse humanitaire est primordiale.

Plutôt dans un objectif de recherche à plus long terme qui permettra des réponses adaptées : la création d'observatoires sur l'immigration permettrait également au groupe ACP une meilleure compréhension des dynamiques migratoires. En effet, cela contribuera au renforcement de la capacité institutionnelle de ces pays tout en améliorant leur aptitude à participer aux dialogues sur l'immigration. Ces observatoires permettront aux Etats ACP d'anticiper les prochaines arrivées tout en contrôlant les flux de migrants à leurs frontières.

Il s'avère aussi pertinent de faire participer activement ces Etats aux divers forums mondiaux sur les migrations et le développement. Participer à ces instances internationales comme celles d'aujourd'hui leur permettrait de défendre leur position, améliorerait leur capacité de réponse en cas d'afflux migratoire sans nuire à leurs propres intérêts ni à ceux de leurs ressortissants. Par ailleurs, ces forums feraient office de plate-forme d'échanges et de transferts de compétences entre pays du Nord et du Sud. En effet, à travers ces sommets, les Etats ACP pourraient solliciter le savoir-faire des pays occidentaux en matière de gestion migratoire (accueil, sauvetage de vies, relocalisation de réfugiés...)

LE CAS DE MADAGASCAR

Même si la Grande île n'a pas encore connu de flux importants de migrants, force est de constater hélas que nos frontières sont poreuses et que nous ne les maîtrisons pas.

Nous ne sommes pas à l'abri des mouvements migratoires internationaux. Actuellement, le pays fait face à des départs assez inquiétants de main d'œuvre vers les monarchies du Golfe, ainsi que vers des destinations extérieures diverses.

Des personnes issues de plusieurs générations d'immigration résidant dans notre pays sont encore en situation délicate d'apatridie due à des failles de notre législation.

Notre sens légendaire de l'accueil est mondialement connu, toutefois, faire preuve d'humanité ne signifie pas encourager l'immigration clandestine à nos frontières.

Jusqu'ici, notre pays a eu à faire face à des étrangers en situation irrégulière dont les visas ont expiré si ce n'est absence totale de visa de séjour. En 18 mois, 200 étrangers clandestins ont fait l'objet d'expulsion.

En tant que Pays en voie de développement (PVD), tout comme la plupart des Etats ACP, Madagascar devrait disposer d'un observatoire sur l'immigration, mais aussi d'appui à la surveillance côtière par un renforcement en capacités et en équipement de nos gardes côtes et de notre police des frontières : chaque migrant doit être inscrit dans une base de données informatisée et faire l'objet d'un suivi biométrique.

Par ailleurs, Madagascar pourrait aussi s'inspirer des expériences de Papouasie-Nouvelle Guinée en matière d'accueil de migrants ou encore en gestion des migrations professionnelles en Afrique de l'Ouest. La Papouasie NG a procédé à la relocalisation de personnes déplacées dans des endroits sécurisés suite au passage de catastrophes naturelles.

Madagascar est encore pour le moment à l'abri des migrations massives, cependant il est nécessaire de s'y préparer eu égard à son aspect insulaire et se doter d'un cadre juridique adéquat régissant l'immigration.

Mesdames et messieurs, le développement reste encore, je le répète la solution la plus durable, joignons nos forces et entraïdons-nous dans ce but !

Mesdames, messieurs, je vous remercie !